



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022\_125

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit octobre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

6 Absents excusés : Claire CORDESSE ayant donné pouvoir à Lydie ROUJON, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : Présence postale – relais poste commerçant**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en relais commerçants.

Sollicités par La Poste il y a deux ans pour une transformation du bureau de Chanac en relais commerçant nous avons refusé, convaincus que la mission de service d'aménagement et de développement du territoire de La Poste doit aussi s'exercer en territoire rural et que le service rendu en relais commerçant, limité à la gestion simple du courrier, serait moins performant pour les habitants (plus de banque postale).

Depuis La Poste organise le dysfonctionnement du service. Non-respect du temps d'ouverture hebdomadaire, changements d'horaires, fermetures intempestives, absences non remplacées, pénalisent les usagers, tant professionnels que particuliers, et conduisent à une baisse d'activité du bureau de Chanac.

Devant l'inflexibilité de La Poste, force nous est de constater que le service au public n'est plus rendu,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 2 abstentions,

S'ESTIME CONTRAINT par La Poste à la transformation du bureau de poste de Chanac en Relais Poste Commerçant à une date qui sera déterminée par les représentants de La Poste.

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| La secrétaire de séance,<br>Catherine BOUTIN | Le Maire,<br>Philippe ROCHOUX |
|  |                               |